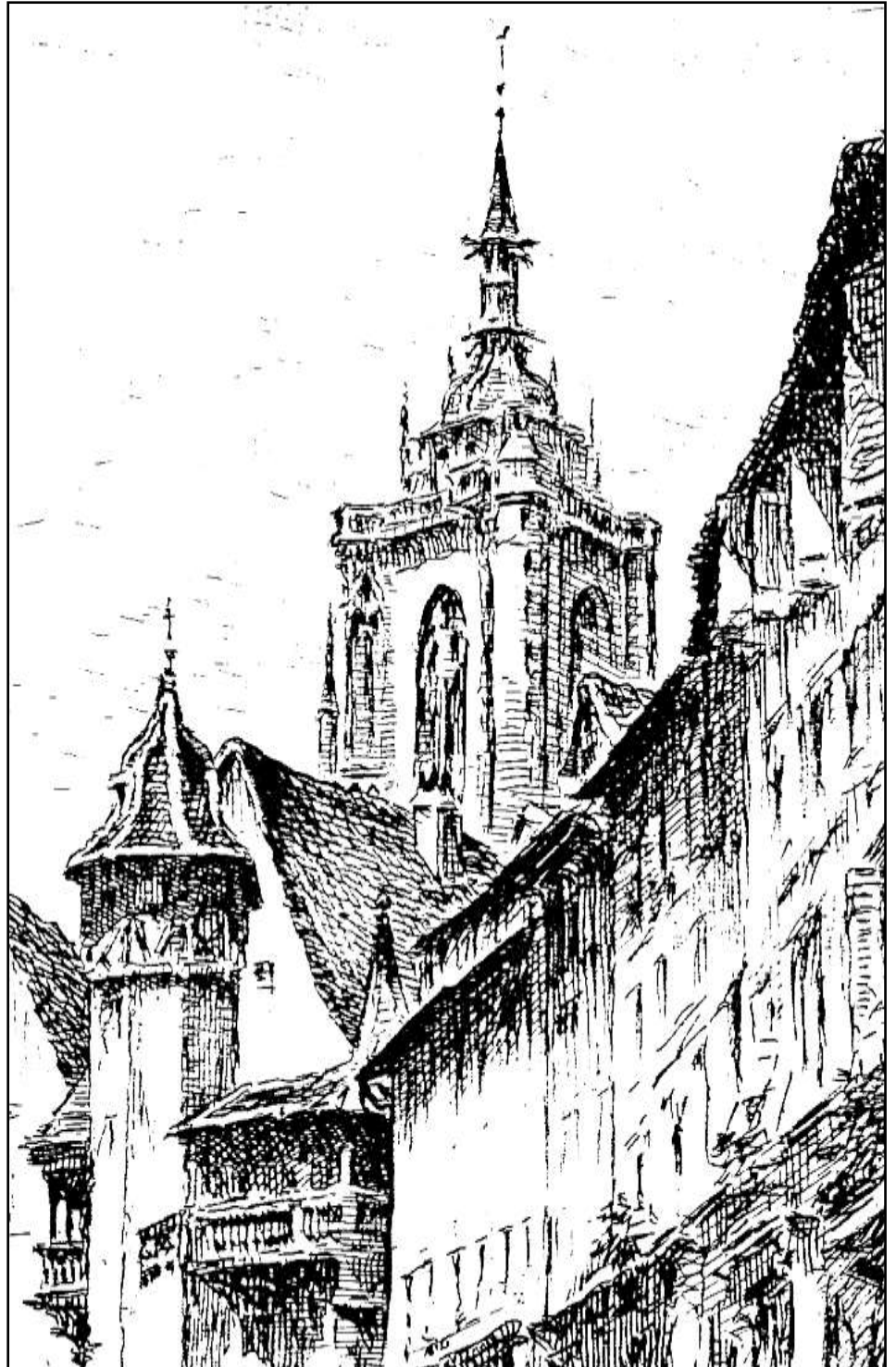


STENOGRAMME

43^{ème} Séance

du

28 mai 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, merci de vous installer. Je déclare la séance ouverte.

J'excuse M. WEISS, M. HAMDAN, Mme SCHOENENBERGER, M. DENZER-FIGUE, Mme BARDOTTO-GOMEZ et M. OUADI qui donnent respectivement procuration à Mme CHARLUTEAU, M. HANAUER, Mme ZINCK, au 1^{er} Adjoint, Mme ERHARD et à Mme BRANDALISE. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 16 avril 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux petites communications à faire. J'ai dit « petites », mais elles sont néanmoins importantes.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Colmar bénéficie de trois étoiles dans la nouvelle édition 2018 du Guide Vert Michelin. "Une étoile" signifie intéressant. "Deux étoiles" signifie « mérite un détour » et trois étoiles « vaut le voyage ». "Trois étoiles" est le maximum possible, donc c'est une étoile supplémentaire pour le palmarès de Colmar.

Nous avons déjà parlé de la deuxième communication à plusieurs reprises. Lors des dernières municipales, c'est un sujet qui a été véhiculé dans tous les sens, c'était le dépôt de bilan du domaine viticole. Différentes instances étaient en cours et le sont encore. Les premières avaient été épuisées au niveau de la juridiction locale, deux partenaires sont allés en cassation. Je rappelle rapidement la situation : la société d'exploitation du domaine viticole de la Ville de Colmar a été mise en redressement judiciaire le 26 juillet 2011, procédure convertie en liquidation judiciaire par jugement du 15 novembre 2011. Le 14 novembre 2014, la société LORENTZ a introduit devant la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Colmar, en sa qualité de créancier contrôleur de la liquidation, une action en responsabilité pour insuffisance d'actifs contre la Ville à hauteur de 3 273 887,96 euros sur le fondement de l'article L651-2 du Code de Commerce. Le 31 décembre 2014, le Crédit Agricole Alsace Vosges a fait acte d'intervention volontaire dans cette procédure en qualité de créancier contrôleur. Par un jugement du 29 septembre 2015 et conformément à l'argumentation développée par la Ville, le TGI avait estimé que leur action était irrecevable, car seule la société LORENTZ avait introduit l'action dans le délai. Par un arrêt du 26 octobre 2016, la Cour d'Appel a confirmé ce

jugement. Le 2 janvier 2017, la société LORENTZ et le Crédit Agricole ont introduit un pourvoi devant la Cour de Cassation. J'ai le plaisir de vous informer que par un arrêt du 24 mai, la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation a rejeté ce pourvoi, confirmant ainsi la position des juges de première instance et d'appel et au-delà, celle de la Ville de Colmar. Il s'agit donc d'une conclusion heureuse pour la Ville de Colmar. De par-là, il est aussi pensable que cet arrêt va également calmer le jeu pour les recours encore en instance au TGI de Colmar. Par ailleurs, la société LORENTZ et le Crédit Agricole ont été condamnés aux dépens et à verser à la Ville de Colmar un montant de 3 000 euros au titre des frais irrépétibles. Alors, mon cher Président, je suis désolé de faire passer à la caisse le Crédit Agricole, je disais d'entrée que l'établissement bancaire était mal inspiré d'aller au contentieux.

Cela étant dit, rappelez-vous les élections de 2014, on lisait des pages entières dans la presse, on en a fait des arguments électoraux, nous avons le résultat aujourd'hui.

Bien, point n° 5, Mme l'Adjointe STRIEBIG-THEVENIN.

5. Choix du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Après d'après négociations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

6. Programme de la saison 2018/2019 au théâtre municipal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Attribution d'indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l'année 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Quelquefois, on a du mal à traduire sur le papier les consignes qui sont données. À la rubrique des bâtiments culturels où on indique que le taux est porté de 20 à 25 %, il n'y a pas lieu de lire « ces salles pouvant être mises à disposition », il faut lire « ces salles étant mises à disposition ». Sinon, les 5 % supplémentaires ne s'imposent pas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Convention de partenariat pour le tri des déchets de la propreté de la rue de l'Espérance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas à proprement parler par rapport à l'expérimentation qui est présentée dans le rapport. Enfin,

j'espère qu'elle aboutira, qu'il y aura des résultats concrets et que la situation s'améliorera dans ce secteur, mais le problème lié aux déchets et notamment aux conteneurs est présent dans toute la Ville. Dans tous les conteneurs de la Ville, il arrive assez fréquemment que des déchets soient déposés aux alentours ce qui crée des nuisances un petit peu partout dans tous les quartiers. Je ne dis pas que vous ne vous y intéressez pas, mais il faudrait peut-être aussi trouver des solutions ou en tout cas des expérimentations pour améliorer cette situation. Je ne sais pas s'il faut plus de conteneurs ou plus de fréquence pour les vider, mais en tous cas régulièrement, il y a même aussi des encombrants dans les sites d'apport de tri volontaire.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, vous avez mille fois raison. Rares sont les réunions de quartier où cette question n'est pas pointée. Il y a encore quelques jours, j'ai fait une relance aux services. Il s'agit de trouver une meilleure fluidité, une meilleure organisation pour que les conteneurs soient mieux utilisés et mieux vidés. La consigne est donnée. Je laisse un temps d'observation d'un mois et nous allons voir le résultat au regard de ce que l'on va essayer de mettre en œuvre.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. En partant du même constat, la situation est effectivement la même dans d'autres secteurs. Elle est très prégnante Quartier Ouest où je réside, je le vois tous les jours ou presque. Ma question est la suivante : pourquoi avez-vous choisi de confier ce travail à un particulier alors que, finalement, il doit être contrôlé par les services municipaux ? Dans ce cas, pourquoi ne pas le faire faire par des agents des services concernés et qui sont compétents comme vous le dites pour le contrôle ? C'est la première question.

La deuxième : ne craignez-vous pas que la même demande soit justement faite au pied de certaines autres barres d'immeubles où il y a autant de résidents, autant de ménages qui voudront peut-être pouvoir profiter de l'aubaine d'avoir quelqu'un qui s'en occupe et qui est rémunéré par la Ville ?

M. le Maire MEYER : D'abord, on n'est pas équipés pour le faire. Deuxièmement, il s'agit de déchets qui ne sont pas seulement des déchets des administrés de la Ville de Colmar. Certains conteneurs sont également gérés par les bailleurs sociaux. Troisièmement, ce sont des vidanges dédiées à certains pôles de traitement où nous n'avons pas accès. L'intermédiaire est fait par le privé. S'agissant de la Ville de Colmar, l'opération n'est pas faisable, mais nous devons veiller à ce que le service soit le plus efficace.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions – conclusion d'un avenant n° 3.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Certains collègues sont certainement étonnés que Mme CHARLUTEAU présente ce rapport, mais elle remplace M. WEISS.

Au final, c'est une bonne opération en matière d'équipement du Parc des Expositions dans la mesure où la prolongation de la DSP est possible. Nous aurons un équipement supplémentaire de quelque 5 millions d'euros surtout en nous évitant à chaque fois les grandes difficultés d'acceptation pour des raisons de conformité du hall n° 6 où nous étions toujours sur le fil.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je rebondis peut-être aussi sur un petit détail qui figurait dans la presse lorsque j'ai lu que le Maire a brûlé la politesse à la Présidente du Parc des Expositions. Le Maire n'a pas brûlé la politesse puisque le rapport était inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Avant de communiquer à la presse, j'avais Mme ROTH au téléphone qui m'a demandé de le présenter.

12. Prorogation de la durée du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la patinoire de Colmar – avenant n° 1.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Construction d'un équipement couvert d'athlétisme au stade de l'Europe – avant-projet définitif.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Bien, Maître BRUGGER était assez volubile pour la présentation. Il reste quand même un hic. Bien sûr, nous mettons le projet sur rail, mais se pose une autre question sur les frais d'exploitation. Or, par la contractualisation des budgets, le traité que nous avons à signer le cas échéant avec le représentant de l'État, le taux d'augmentation de la section de fonctionnement est plafonné à 1,2 %. Or, l'inflation de l'année n-1 est déjà de 1,2 %. S'ajoute encore l'actualisation des frais de personnel pour 600 000 euros, ce qui me donne un total d'augmentation de 1,8 %. Alors, si

en plus les outils que nous construisons supposent encore des frais d'exploitation supplémentaires, cela va nous poser problème si on doit répéter une telle articulation l'année prochaine. Les communes ont toujours le moyen d'investir, mais n'ont plus les moyens financiers de faire fonctionner, donc ce sera selon moi un cas de force majeure. Déjà pour cet ouvrage, je me pose la question, cela suppose que nous devons trouver avec les utilisateurs une participation importante pour le coût de fonctionnement, sinon la charge n'est pas acceptable pour la Ville de Colmar puisqu'on n'a pas le droit d'aller au-delà de 1,2 %. Ces questions restent ouvertes, mais il ne faut pas bloquer le dossier. J'ai demandé qu'on puisse rencontrer les deux présidents qui ont principalement en charge la gestion de cet ouvrage parce que cet équipement n'est pas seulement destiné, M. l'Adjoint, aux sportifs colmariens, il va rayonner assez large. Si on ne met pas le holà au départ, la Ville de Colmar aura à supporter les frais d'exploitation pour tout le monde, ce qui n'est pas supportable.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Ma question était un peu en lien avec votre dernier propos. Je me posais la question de la couverture de l'aire sportive avec une toile textile. Puisque cette salle serait notamment exploitée en hiver, une grosse partie des frais d'exploitation est le chauffage, je me posais la question de l'isolation de cette salle. Je ne sais pas si le textile est très isolant et si c'était un choix. Je ne m'y connais pas suffisamment, mais je posais quand même la question du choix de cette isolation du toit.

M. le Maire MEYER : Nous nous sommes inspirés de deux ou trois expériences en France. S'agissant des sportifs, je ne pense pas qu'ils cherchent à évoluer à une température de 22 degrés.

M. HILBERT : Bien sûr que non, mais on a déjà eu une expérience à Colmar avec la salle d'escrime où il y avait un problème au niveau de l'électricité et qui faisait aussi exploser un petit peu le budget.

M. le Maire MEYER : Non, non.

M. HILBERT : Ce n'est pas tout à fait le même problème, mais...

M. le Maire MEYER : Non, ce n'est pas le même problème parce que le compteur était d'une puissance beaucoup trop importante, ce qui a fait facturer des forfaits qui n'étaient pas nécessaires. Là, c'est différent, mais entre le projet initial évalué à 3 millions d'euros par rapport à celui-ci, la différence est d'un million d'euros. Il faut aussi voir cela de près.

M. HILBERT : Il y a quand même du chauffage radiant.

M. le Maire MEYER : M. SPAETY.

M. SPAETY : Il est vrai que cette salle d'athlétisme est aussi un peu le résultat des discussions depuis de longues années au niveau alsacien où on voulait construire une grande salle qui a un coût important. L'Arlésienne est au niveau alsacien. Je crois que la Ville de Colmar a eu une bonne réaction face à ce dossier enterré depuis des années par rapport à cette salle d'athlétisme gigantesque qui aurait eu effectivement un rayonnement intéressant pour Colmar, mais on ne peut pas aujourd'hui faire avec une

somme aussi importante. Il est vrai que face à cette situation, la Ville de Colmar a fait le choix de la construction d'une salle d'entraînement couverte d'athlétisme, de capacité plus petite, c'est vrai, mais permettant l'entraînement dans toutes les disciplines de l'athlétisme durant la période hivernale. On ne peut être que d'accord avec ce projet qui va évidemment beaucoup aider au développement de l'athlétisme dans le secteur de Colmar et de l'Agglomération. C'est aussi un signe d'encouragement – cela a été dit – par rapport aux clubs engagés dans l'athlétisme depuis des années. Cela permettra aux athlètes compétiteurs de peaufiner leur préparation hivernale et de préparer dans les meilleures conditions les compétitions du printemps. De plus, l'option a été prise d'ouvrir l'équipement vers les associations socioéducatives de quartier qui mettront leur programme d'activité tourné vers l'athlétisme en route, sans compter le milieu éducatif et étudiant qui pourra également profiter de cette structure.

J'avais tout de même deux interrogations, mais sans doute, on n'avait pas 36 lieux pour installer la salle. En fait, elle va se faire à l'arrière du bloc technique sur le stade de l'Europe, c'est vrai que c'est un emplacement assez réduit, c'est un peu dommage que cette salle n'apparaisse pas dans un contexte ou dans un milieu plus large. Elle est un peu étriquée dans un milieu étriqué, c'est un peu dommage.

L'autre question, vous y avez répondu, Monsieur le Maire, concerne la gestion de la salle. Vous le dites, on a tendance à donner la gestion plutôt au monde associatif, mais effectivement, le monde associatif est fait de bénévoles. Le pays de Colmar pourra-t-il gérer un tel lieu s'il y a beaucoup de locations dans la journée par rapport aux écoles et aux quartiers ? Ne vaut-il pas mieux que le Service des Sports s'occupe de la gestion des créneaux horaires ?

Pour le reste, nous voterons bien sûr ce rapport.

M. le Maire MEYER : Nous aurons contact avec le Président, mais mon observation demeure. S'il y a un blocage régional, je crains que tous les sportifs alsaciens viennent à Colmar. Or, ce n'est pas à la Ville de Colmar de supporter le contrecoup, donc nous devons trouver une entente pour qu'il y ait une répartition équitable des frais de fonctionnement. Je ne voudrais pas que les associations acceptent d'autres associations venant d'ailleurs pour mettre à disposition les locaux sportifs. Il faut que cela soit géré de plus près pour pouvoir assumer le coût de fonctionnement de cet équipement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

14. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animation Été 2018 ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution d'un concours financier au syndic des propriétaires commerçants de la Galerie du Rempart « Triplex » pour la réalisation d'études architecturales.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCFD) - 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention 2018 à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention relative au fonctionnement et au financement de l'instance Infobest Vogelgrun/Breisach pour la période 2018-2021.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière : cession de parcelles sises rue du Général Guy Schlessler.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Place de la Cathédrale, lancement d'un concours d'idées.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Juste une question qui peut être vue comme une suggestion. La composition de la commission ne pourrait-elle pas comprendre un membre du Conseil des Sages et un membre du Conseil des Enfants dans la mesure où ce sont des instances qui participent logiquement à la vie municipale, que leurs visions peuvent être sans doute différentes, mais également très complémentaires et en tout cas intéressantes, notamment pour les enfants qui eux, verront et vivront cette place réaménagée ?

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. Je ne peux que me réjouir de ce rapport qui inaugure enfin ce projet que je défendais depuis fort longtemps. Je pense effectivement que la Ville va changer de visage avec la suppression de ces parkings Place de la Cathédrale et cela va être beaucoup plus agréable pour les Colmariens et sans doute pour les touristes. Néanmoins, je pense que vous l'avez lié à la création de parkings en périphérie, mais on ne pourra pas faire l'impasse sur une réflexion sur la mobilité. Pour avoir milité à de nombreuses reprises sur cette place pour la suppression des parkings, j'ai pu m'entretenir avec des personnes âgées qui se rendaient à l'église à côté sur la place et qui avaient du mal à se déplacer, etc. Il faut trouver une solution alternative pour que ces personnes puissent venir aussi au centre-ville et profiter des services et des commerces qui y sont. Bien sûr, ce ne sera pas l'automobile, en tout cas, pas l'automobile telle qu'elle est utilisée en ce moment, mais réfléchir à d'autres choses, je pense notamment bien sûr au vélo, mais aussi au vélo-taxi. Je sais que vous y êtes un petit peu réfractaire, mais je réitère l'idée de vélo-taxi géré par la TRACE. Cela peut être aussi de l'autopartage et aussi développer les transports en commun. Je pense que comme je l'avais déjà dit la dernière fois, si on développe la mobilité avec l'attractivité du centre-ville, tout Colmar aura à y gagner.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai que le problème de la Place de la Cathédrale est important et à titre personnel, c'est vrai que par les fonctions de l'Office de Tourisme, je ne pense que du bien évidemment de vouer cet emplacement au tourisme et à l'ensemble des Colmariens et touristes. D'autre part, en tant que responsable sur le plan immobilier, notamment de l'immobilier commercial, je m'interroge. Il est évident qu'à l'heure actuelle, nous sommes en face d'un parking qui rend véritablement service : la rotation est rapide, il est facile d'y accéder contrairement à ce que l'on peut penser par l'étroitesse de la rue qui y mène et c'est un parking qui est extrêmement utile. La suppression de ce parking va poser problème. Alors, on nous dit – et à juste raison – qu'il y a ce grand parking qui est en train de se créer. Je redis : attendons de voir pour savoir

si le Colmarien va y prendre ses habitudes. À l'heure actuelle, ce que nous voyons – et c'est une certitude –, c'est qu'il y a un déplacement massif du commerce colmarien vers l'extérieur. Qu'est-ce qu'il y a à l'heure actuelle ? C'est un commerce lié au tourisme et le commerce traditionnel disparaît du centre-ville. Nous sommes en face d'un véritable problème qui va aller en s'aggravant.

Je crois volontiers que toute la problématique va être étudiée et que l'on va essayer de faire en sorte qu'il n'y ait pas en réalité plus de négatif que de positif. Je ne sais pas comment le chiffre de 3,5 millions d'euros a été calculé, je ne sais pas du tout ce que cela signifie, est-ce simplement du terrassement ou plus que cela ? Je ne sais pas quel a été exactement le fond et à l'heure actuelle l'idée du concours donné, est-ce une ouverture totale aux participants qui y participeront ou y a-t-il une volonté municipale d'indiquer vers quoi nous voulons aller ? Je crois simplement qu'il faut faire extrêmement attention et je crois qu'il ne s'agit pas d'aller trop vite ni sans doute trop lentement dans cette opération simplement pour essayer de faire en sorte que d'une part le centre de Colmar puisse non seulement être voué au tourisme – nous sommes tous d'accord –, mais également reste quelque chose d'attirant pour le commerce. Je n'ai pas besoin de redire ce que je viens de dire tout à l'heure. À l'heure actuelle, la situation me paraît assez critique, à voir les commerces qui quittent pour aller en périphérie. Je dirais prudence dans ce dossier. Il est évident que nous avons quelque chose qui marche, un emplacement prisé par les Colmariens pour investir le centre-ville, il serait évidemment navrant de voir qu'en définitive la suppression de ce parking pose finalement des problèmes plus embêtants encore vis-à-vis du centre-ville. Bien entendu, je pense qu'une étude s'impose, mais il faut laisser l'ouverture aux solutions qui n'apparaissent peut-être pas encore clairement pour tous.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. Je vais avoir besoin d'un petit moment pour assimiler tout ce que mon collègue vient de dire, mais je tiens à dire – je crois pour la première fois – que je suis presque d'accord avec la totalité de ce que M. HILBERT disait. Cependant, au dernier Conseil Municipal, nos oppositions ont mis en avant que le surcoût du parking de la Montagne Verte était déjà annoncé avant les travaux. Il a simplement été oublié de préciser que nous avons ajouté 105 places supplémentaires. Je me suis amusé à faire un petit calcul. La place souterraine dans un parking revenait à un tout petit peu plus de 2 000 euros, faites mieux ! C'était pour dire ce qu'il s'était passé la dernière fois.

Maintenant, il est évident que je me réjouis de cette étude sur la Place de la Cathédrale, mais ce que je regrette, Monsieur le Maire, c'est que cette étude ne porte pas sur deux rues qui sont les pénétrantes de cette place : la rue des Prêtres et la rue des Marchands. Je m'explique. Aujourd'hui, nous sommes en train de faire la piétonnisation totale du centre-ville, ce qui est un grand bien. Ce que mon collègue pense, c'est son choix, je ne discuterai pas là-dessus. Je vois que notre petite voisine Sélestat a piétonnisé son centre-ville, ce n'est quand même pas mal, les commerces s'y retrouvent. Cependant, si je veux venir à la rue des Marchands – je ne demanderais pas

la piétonnisation, cela fait 30 ans que je la demande, je ne la demanderais pas aujourd'hui –, je trouve que l'on doit absolument réfléchir à la façon de faire afin qu'il n'y ait plus le samedi, le dimanche, certaines nuits – surtout que la belle époque va arriver – certaines personnes qui prennent leur moto et qui dès la rue Jean-Baptiste Fleurent, se mettent de face à 4 ou 5 et font la course...

M. le Maire MEYER : Je m'excuse, ce n'est pas l'objet du rapport.

M. RENIS : Bien sûr, Monsieur le Maire, mais c'est pour cela que j'explique.

M. le Maire MEYER : Non, mais ce n'est pas l'objet du rapport.

M. RENIS : Monsieur le Maire, j'aimerais terminer. Je souhaiterais que l'on puisse installer d'une façon architecturalement satisfaisante, de faire en sorte que cela ne se produise pas et en plus, que cette rue ne devienne pas le Grand Prix de Colmar comme il y a le Grand Prix de Monaco pour des petites fins touristiques. Je m'explique. Je m'excuse de déborder, mais c'est trop important. En ce moment, un chauffeur d'un des deux trains verts fait vraiment n'importe quoi. Il ne roule pas à 20 km/h et ne respecte rien du tout. Je crois qu'il faudrait trouver une solution pour faire en sorte qu'architecturalement cette rue soit incluse également de façon belle à tout le centre-ville.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il faut arrêter de pédaler. Chaque chose en son temps. Nous avons une étude de faisabilité pour lister les propositions faites, à nous de faire un choix après. Tout ce qui vient d'être dit autour de la table entrera en ligne de compte.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai un certain âge, je me souviens d'un débat lorsqu'il s'agissait de rendre la rue des Clefs piétonnière. Je pense que deux ans après, aucun des commerçants de la rue des Clefs ne serait revenu en arrière. J'ai rarement vu la rue des Clefs vide le samedi. L'attractivité se gagne aussi par une qualité de vie, de déambulation. S'agissant du parking de la Cathédrale, je fais le constat qu'à 9 heures du matin, les commerçants ne sont pas encore ouverts et qu'il est déjà plein. Ce n'est pas le client qui y trouve sa place, mais l'employé du magasin. En fait, ils se tirent une balle dans le pied en occupant eux-mêmes ce qui devrait être à disposition des commerces.

M. le Maire MEYER : Je ne cesse de le répéter.

M. MEISTERMANN : Je pense que ce n'est pas que pour les touristes et pas que pour les Colmariens, mais aussi pour les commerçants que cela va donner une plus-value et pour les bâtiments autour. Clairement, la qualité de vie a toujours augmenté l'attractivité et le passage des personnes dans le centre-ville.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN, d'abord vous proposez deux personnes en plus, la commission est déjà constituée de 14 personnes, plus nous serons nombreux, plus il sera difficile de débattre. En revanche, l'idée d'inclure le Conseil des Sages, oui, tout à fait. Quant au Conseil

Municipal des Enfants, ma collègue Roseline HOUPIN qui s'en occupe sait bien qu'elle pourra avoir des discussions sur le sujet avec la vision des enfants qui est toujours complémentaire, peut-être pas dans la commission, mais qu'ils aient à traiter du sujet est sans doute une bonne idée.

M. HILBERT, vous posez la question de la circulation au cœur de ville, nous faisons quand même le lien avec la Montagne Verte parce qu'on a toujours voulu, contrairement à d'autres villes parfois, ne pas totalement hermétiquement fermer le centre-ville aux voitures pour ne pas ni asphyxier les commerces, ni asphyxier les riverains qui habitent au centre-ville et qui ont aussi besoin de trouver des solutions. C'est la raison pour laquelle, avant d'enlever les 105 places Place de la Cathédrale, nous souhaitons effectivement augmenter la capacité à quelques mètres de la Montagne Verte. Le lien est forcément trouvé.

Pour le reste, effectivement, il y a l'étude et l'objet du rapport, ce qui répond au collègue RENIS aussi, de discuter sur l'ensemble des rues et des accès aux alentours, ce sera l'objet de la discussion que nous devons avoir les uns et les autres au sein de ce groupe de travail. C'est pourquoi il y a un représentant de la Paroisse Saint-Martin, nous sommes conscients que le dimanche matin, les fidèles étant de plus en plus âgés, il va falloir trouver des solutions pour qu'ils puissent se rendre à la messe sans avoir besoin de marcher trop loin. Vous savez que l'on est en train de travailler sur la refonte du réseau TRACE et notamment la mise en place de navettes électriques pour le centre-ville, donc cela viendra alimenter également la réflexion autour de ce sujet.

Quand M. GRUNENWALD s'exprime en tant que Président de l'Office du Tourisme, ce réaménagement de la place est d'abord pour les Colmariennes et les Colmariens qui doivent se sentir encore mieux intégrés dans leur ville, qui doivent pouvoir profiter de leur Ville, elle est aussi pour les touristes, mais elle est d'abord pour les habitants du centre-ville et pour que les Colmariennes et Colmariens puissent s'approprier cet espace de vie, qu'il puisse y avoir des animations, des terrasses supplémentaires, une vraie vie en plein cœur de ville. Je crois qu'il y a très peu de villes en France aujourd'hui où il y a des voitures garées autour d'une cathédrale ou d'une collégiale, très peu. Colmar est aujourd'hui une anomalie, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons demain et assez rapidement la corriger.

Évidemment, je souscris aux propos tenus par M. MEISTERMANN, l'attractivité d'une ville et son dynamisme commercial passent aussi par l'aménagement de telles places, par la création d'animations. Personne ne peut continuer à imaginer que l'on va pouvoir se garer devant chaque vitrine où l'on va, ou parfois certains voudraient même se garer dans le commerce où ils vont, ce n'est juste pas possible dans une ville de 72 000 habitants, raison pour laquelle nous mettons en place des solutions et la refonte du réseau TRACE et les navettes électriques y participeront également.

Je crois qu'il ne faut pas être pessimiste, c'est vrai que la situation n'est pas facile. Dire que tous les commerces quittent le centre-ville pour aller en périphérie et que tous les clients les suivent, les chiffres démontrent le contraire même si la situation n'est pas facile, même si cela nous interpelle.

C'est parce que nous sommes interpellés que le Maire a tout fait pour que nous soyons éligibles dans le programme Action cœur de ville pour continuer à développer notre centre-ville parce qu'on y croit. On y croit pour les habitants et on y croit pour les commerçants.

M. le Maire MEYER : Il est tout à fait normal que les uns et les autres réagissent pour faire entendre leur façon de voir les choses. Je dis tout simplement que le fait de lancer un concours d'idées devrait rassurer tout le monde puisque nous allons y relancer toutes les propositions techniques de faisabilité urbanistiques, à nous de faire le tri après. Rien que le fait de passer par une telle procédure, c'est donner une réponse favorable par rapport aux précautions et aux idées qui sont déjà les vôtres. C'est la première fois depuis que je suis maire qu'on lance un concours d'idées parce que nous sommes persuadés qu'il faut passer par là pour enrichir ce que nous voulons faire au cœur de la ville autour de la cathédrale.

Cela étant dit, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

26. Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées – déchetterie intercommunale de Colmar Agglomération à Wintzenheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, Monsieur le Maire. J'en profite pour rebondir par rapport aux critiques qui ont été formulées tout à l'heure au sujet de la propreté autour des sites de conteneurs enterrés. Ces sites de conteneurs enterrés sont de plus en plus nombreux, ils sont maintenant en général un site pour 350 à 400 habitants en ville, donc à des proximités très importantes des habitations. Des personnes assez malveillantes et assez peu civiques déposent des imprimantes, des machines, de l'électroménager devant ces conteneurs. Je regrette, ce ne sont pas des citoyens propres. Ils n'ont aucune civilité et n'ont aucun sens de l'écocitoyenneté. Il y a tellement de sites à proximité immédiate de tout le monde aujourd'hui en ville et dans l'agglomération. Dans toute l'agglomération, il y a près de 500 sites actuellement et un site, c'est de l'argent. Un conteneur enterré, c'est près de 15 000 euros. Il ne faut pas non plus charger les entreprises prestataires de services qui font le ramassage, que ce soit Schroll ou Recycal pour les verres. Ce ne sont pas eux les responsables des problèmes, mais les citoyens qui sont mal embouchés et qui bouchent les conteneurs et qui déposent des cartons d'emballage de plus en plus fréquents à cause de l'e-commerce, le commerce électronique qui est une vraie foire d'empoigne. Les camions circulent en ville toute la journée pour livrer dans la minute des produits commandés par Internet. C'est une aberration monstre et cela fait un déchet énorme de cartonnage que l'on retrouve ensuite bouchant les conteneurs.

C'est aberrant. On reçoit des photos les week-ends de machines, d'imprimantes déposées devant des sites de conteneurs enterrés. Il faut le faire quand même ! Des imprimantes ! Je prends la parole parce que maintenant, on aura une nouvelle déchetterie d'un hectare, analogue à celle du Ladhof, qui ne donnera plus d'excuse à tous les imbéciles – je regrette de le dire – qui ne sont pas assez grands et assez intelligents pour aller sur des sites comme une déchetterie pour déposer leur électroménager, leurs déchets ménagers spéciaux, leurs solvants, leurs huiles usagées, je ne sais quoi encore. Enfin, c'est aberrant. Ce n'est pas la faute des entreprises, mais des citoyens qui sont mal embouchés. Je regrette.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, Monsieur le Maire. Je rejoins un petit peu le constat de M. WAEHREN sur le manque de civisme, mais je constate aussi qu'il reconnaît finalement que l'usage de la voiture est indispensable puisque pour aller à la déchetterie il faut utiliser la voiture puisque ce n'est pas encore cela au niveau des collectes des encombrants à Colmar. La plupart du temps, on a besoin de la voiture. Il y a des ménages, notamment en centre-ville ou dans un certain nombre de quartiers qui n'ont pas toujours de voiture.

M. le Maire MEYER : Réponse difficilement éligible, je m'excuse.

On a fait le tour. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et les communes de Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Muntzenheim, Porte du Ried, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim et Wintzenheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'abord, pour le principe de ces modalités de lancement de consultations, qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le principe est accepté.

S'agissant de la désignation des collègues, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : On va puiser, comme on le fait habituellement, dans la Commission d'Appels d'Offres.

M. le Maire MEYER : On n'a pas le choix.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Ce qui est d'ailleurs obligatoire. Robert REMOND comme titulaire et Gérard RENIS comme suppléant.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ces deux désignations ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est acceptée.

28. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et les communes de Bischwihr, Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jepsheim, Muntzenheim, Porte du Ried, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim Walbach, Wettolsheim, Wickerswihr et Wintzenheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'abord, pour le principe, qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le principe est accepté.

Reprend-on les mêmes collègues pour siéger au sein de cette commission ? Les deux acceptent. Y a-t-il une opposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux collègues sont installés.

29. Transfert à Colmar Agglomération des compétences relevant de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, non comprises dans le bloc des compétences de la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) – modification des statuts.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Désignation des membres du Bureau de l'Association Foncière de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une mise à jour régulière où nous devons tenir compte de l'avis des professionnels et des instances de professionnels, ce qui est résumé à travers ce rapport n ° 30.

Pas d'autres questions. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Changement de présidence de la Société de chasse « Diane de Colmar », locataire des lots de chasse n ° 1 et 2 de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention de financement entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer relative aux travaux de la salle d'archéologie du Musée Unterlinden.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Aménagement d'un parc public et d'un parking souterrain place de la Montagne Verte – validation de l'Avant-Projet Définitif

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. C'est un magnifique projet, j'ai déjà eu l'occasion de le dire et je le redis. J'ai juste une question. Dans le rapport, il est dit – ce qui est d'ailleurs un fait – qu'il y ait un espace entourant la Maison du Chasseur et le long des rues du Chasseur et de la Cigogne qui est réservé au palace. Il est marqué dans le rapport que si ledit palace ne devait pas se faire ou en tout cas pas immédiatement, on a imaginé d'y faire un aménagement provisoire. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que pourrait être cet aménagement et ce que cela pourrait être comme coût ?

M. le Maire MEYER : À la date d'aujourd'hui, non. Il n'y aura jamais rien devant la Maison du Chasseur. L'espace devant la Maison du Chasseur est réservé. Il ne peut pas y avoir d'implantation devant la Maison du Chasseur, mais au-delà de cela, aujourd'hui, on ne peut pas dire davantage, il faut que le projet de l'hôtel mûrisse en même temps.

Mme VALENTIN : Oui, mais c'est dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Oui, je veux bien et je vous réponds.

Mme VALENTIN : Donc, vous répondez qu'on n'en sait rien pour l'instant.

M. le Maire MEYER : Non, on ne peut rien dire pour l'aménagement provisoire à la date d'aujourd'hui.

Mme VALENTIN : D'accord, merci.

M. le Maire MEYER : Parce que nous sommes suspendus à une deuxième décision. En fonction de celle-ci, nous devons tenir compte pour finaliser cet aménagement provisoire.

Mme VALENTIN : OK, merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

34. Subvention pour l'association VELODOCTEURS.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est pour cette raison qu'elle s'appelle VELODOCTEURS. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

35. Autorisation relative à la réalisation de massifs en béton pour l'installation de panneaux temporaires pour les marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1^{er} janvier 2019.

Voir rapport –

M. REMOND - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

M. le Maire MEYER : C'était le dernier rapport. Je n'ai pas été saisi pour une question sous le point divers. Je vous remercie pour votre présence, votre participation et surtout pour l'enrichissement qui était le vôtre lors de ces tours de table au regard de la discussion des différents points. Mesdames et messieurs, chers collègues, merci beaucoup. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 19 H. 50